

SÉANCE ORDINAIRE DU 2^E JOUR D'AOÛT 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 2^e jour d'août 2021 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme avec public.

SON PRÉSENT

M. le maire
MM. les conseillers

Jean-Roland Lebrun
Clément Gauthier
Jeannot Marquis
Julien Ouellet

Mme les conseillères

Cynthia D'Astous
Josée Marquis

ABSENTE

Johanne Thibault

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean-Roland Lebrun ouvre la séance 19h33.

RÉSOLUTION #2021-96

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable-Soumission Nordikeau Inc.;
7. Dérogation mineure Motel le Marquis;
8. Demande d'autorisation projet « Grands Jardins du 733 »;
9. Le directrice générale et secrétaire-trésorière dépose semestriellement (deux fois par année), lors d'une séance ordinaire du conseil, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses;
10. Engagement le 15 juillet Michel Béland pour l'entretien ménager du centre municipal;
11. Un appui pour installer des bornes électriques;
12. Colloque de zone;
13. Mise à jour automation recommandation-offre de service;
13. Période de questions (pour les citoyens seulement et non pour les membres du conseil);
14. Ajournement au jeudi 26 août à 19h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-97

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5^{IÈME} JOUR DE JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 5^e jour de juillet 2021;

Madame Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture de celui-ci;

Il est proposé par Julien Ouellet, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-98

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Jeannot Marquis et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de deux cent trente-neuf mille neuf cent deux 239 902.00\$ et les salaires payés au montant de huit milles six cent soixante-neuf mille et soixante-deux cent 8 669.62\$.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de deux cent quarante-huit mille cinq cent soixante onze et soixante-deux cents 248 571.62\$.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2021-99

SUIVI DU PLOMB ET DU CUIVRE DANS L'EAU POTABLE RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE dans la continuité des services de Nordikeau celui-ci nous soumet une proposition visant à effectuer le suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable dans le cadre du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE à l'automne 2019, le gouvernement a annoncé de nouvelles modalités pour le suivi du plomb et du cuivre afin de se conformer aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les prélèvements doivent toujours être effectués entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre de chaque année mais les modalités ont changé depuis;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle démarche a pour but d'éliminer les sources de plomb provenant des vieilles conduites d'entrée d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques a créé quatre guides qui visent à soutenir les responsables de système de distribution d'eau potable afin de se conformer aux exigences du RQEP, les guides sont les suivants :

- Repérer les quartiers prioritaires pour l'échantillonnage;
- Sélectionner les bâtiments pour le prélèvement;
- Échantillonner chez le citoyen;
- Repérer les entrées de service en plomb.

CONSIDÉRANT QUE Nordikeau Inc. propose d'assister dans la démarche recommandée par le MELCC, en prenant en charge la totalité de la démarche ou en vous assistant selon vos besoins pour une partie de celle-ci, soit;

- Étape 1 : Préparation d'un plan d'échantillonnage;
- Étape 2 : Échantillonnage chez le citoyen;
- Étape 3 : Interprétation des résultats;
- Étape 4 : Suivi des actions.

CONSIDÉRANT QUE pour les étapes 1, 3 et 4, nous vous proposons un tarif horaire puisque chaque dossier et chaque étape nécessitent une analyse particulière;

CONSIDÉRANT QUE pour l'étape 2 qui est l'échantillonnage chez le citoyen, la méthode requiert un temps de stagnation de 30 minutes ainsi qu'un questionnaire à remplir;

CONSIDÉRANT QUE comme cette démarche est particulière, elle ne peut être faite en même temps que l'échantillonnage standard;

CONSIDÉRANT QUE un technicien se rendra sur place spécialement pour l'échantillonnage du plomb et du cuivre sinon, des frais s'appliqueront (taux horaire et kilométrage);

- Assistance technique : 72.25\$/h
- Échantillonnage : 70.00\$/échantillon
- Déplacement : 0.57\$/km

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julien Ouellet d'accepter la soumission proposée par Nordikeau Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-100

DÉROGATION MINEURE MOTEL LE MARQUIS

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière explique le procès-verbal du Comité consultatif en Urbanisme tenu le 2 août 2021 concernant la demande de dérogation mineure #2021-30002.

M. le maire Jean-Roland Lebrun invite les personnes présentes à s'exprimer relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT QUE, le règlement numéro 2008-04 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT QUE, la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

Dérogation mineure n°2021-30002

Demande faite par Monsieur Hugues Marquis (9077-5040 Québec Inc.) concernant la construction future d'un immeuble qui sera situé au 214, rue Principale le motel sera construit sur un nouveau lot. Le but de cette demande est d'autoriser que le bâtiment se construise voici les éléments dérogatoires :

- Marge de recul latéral 3.05 mètres au lieu de 4 mètres exigé (art.6.4 zonage);
- Marge arrière minimale de 3.05 mètres au lieu du 4 mètres exigé (art.6.5.1 zonage);
- Superficie bâtiment complémentaire (grange) de +/- 428 m² au lieu du 300 m² (art. 7.2.2 zonage);
- Hauteur du bâtiment complémentaire (grange) de 10.67 m au lieu de 8 mètres (art.7.2.3 zonage);
- Largeur des deux terrains partiellement enclavés à créer non conforme : 3.48 mètres au lieu de 5 mètres exigé (art. 4.6 lotissement).

CONSIDÉRANT, la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Adelme, en date du 2 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE, la publication, en date du 29^e jour de juin 2021, de l'avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil municipal relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accorder cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Gauthier, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme accorde cette dérogation mineure conditionnelle que celui-ci fasse installer un réservoir à l'intérieur du bâtiment muni d'une pompe pour régulariser la pression d'eau potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-101

DEMANDE D'AUTORISATION PROJET « GRANDS JARDINS DU 733 »

CONSIDÉRANT QUE Madame Louise Gauthier responsable transformation des produits « Grands Jardins du 733 »;

CONSIDÉRANT QUE la transformation des légumes sera faite à Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QU'elle demande :

Un ajout d'armoires au-dessus du comptoir de services de la cuisine, partie non visible de la salle, pour le rangement du matériel;

Enlever un petit bout du comptoir côté mur pour installer un plus grand congélateur;

Ajout d'une armoire à rangement à la place de la table de distribution des tasses à café.

CONSIDÉRANT QUE les travaux et les coûts de toutes ces transformations seront assumés par « Les Grands Jardins du 733 »;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Josée Marquis d'autoriser les travaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-102

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DÉPOSE SEMESTRIELLEMENT (DEUX FOIS PAR ANNÉE), LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LES DEUX ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Il est proposé par Cynthia D'Astous de prendre acte des deux états comparatifs de revenus et des dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-103

ENGAGEMENT LE 15 JUILLET MICHEL BÉLAND POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE MUNICIPAL

Il est proposé par Cynthia D'Astous d'engager Monsieur Michel Béland à l'entretien ménager du centre municipal au tarif de 15\$/heure pour trois heures par semaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-104

UN APPUI POUR INSTALLER DES BORNES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement fait une demande de subvention pour avoir des bornes électriques d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour présenter le projet est le 31 août;

EN CONSÉQUENCE il est proposé Jeannot Marquis et résolu d'appuyer la demande du Comité de développement pour la demande de subvention pour avoir des bornes électriques d'Hydro-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-105

COLLOQUE DE ZONE

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ invite les directeurs municipaux à un colloque de la zone 12 le 15 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette année, nous aurons la chance de nous réunir pour une journée de formation toutes plus intéressante les unes que les autres;

CONSIDÉRANT QUE cette année, la rencontre sera au Vieux Théâtre de St-Fabien;

CONSIDÉRANT QUE en plus d'approfondir nos connaissances, le colloque est une occasion parfaite pour échanger entre nous et connaître nos confrères et consœurs de travail;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julien Ouellet d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au colloque de la zone 12. Les frais d'inscription seront de 75\$ plus les frais de déplacement de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2021-106

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU JEUDI 26 AOÛT À 19 h 30

Il est proposé par Josée Marquis, et résolu :

D'ajourner la séance ordinaire du 2 août 2021 au jeudi 26 août à 19h30. Et la séance est levée à 19h59.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*